



Pôle SEM CML

PROTOCOLE MÉTIERS SEM

Ouverture des négociations au 1^{er} semestre 2020

UNSA RATP, syndicat majoritaire dans l'entreprise RATP, 1^{er} syndicat opérateur des agents B1 à SEM, se félicite d'avoir été entendu et de voir inscrit à l'agenda social 2020, l'ouverture des négociations pour un futur protocole métiers SEM dès le 1^{er} semestre 2020.

Un nouveau protocole métiers SEM, plusieurs fois annoncé, sans jamais voir le jour. Alors, l'UNSA RATP a pris les choses en main après avoir défendu la mise en place d'un protocole cadre, tout en obtenant la négociation du nouveau protocole de déroulement de carrière HERMES.

Ce nouveau protocole de déroulement de carrière HERMES entre en vigueur au cours de 2020 lors des deux commissions de classement (1 au mois de mars et 1 autre en fin d'année 2020) pour la mise en place du niveau 13 en métier de base et le niveau 16 en métier en développement.

Aujourd'hui, c'est chose faite avec l'UNSA RATP !

L'évolution de carrières et l'adaptation de métiers des agents B1 a toujours été la caractéristique de l'UNSA RATP, le seul syndicat qui a toujours accompagné le changement au cours des années, permettant de préserver l'activité des agents B1 au sein de la RATP et éviter d'être remplacé dans les stations et les gares par des entreprises de gilets verts.



Je suis bip, bip...
FO Mythos

Ce nouveau protocole métiers SEM devra être l'occasion pour :

- une prise en compte de la pénibilité de notre métier
- la reconnaissance des spécificités des lignes automatiques
- un volet social qui permet l'augmentation du pouvoir d'achat
- l'accès à une véritable seconde partie de carrière

Pendant ce temps là, le syndicat FO Mythos continue à réclamer d'être parrain au baptême des poupées tels des gamins jouant dans un bac à sable.



UNSA RATP ne laissera jamais les raseurs de poils FO Mythos vendre et trahir les agents B1 comme ils l'ont fait sur la ligne 14.

Comment ont-ils pu accepter de signer ce protocole ligne 14 pour qu'un agent déplace une navette de trains en touchant moins de 2 €35 la journée alors qu'un agent de conduite est payé minimum 89 €uros ?

UNSA-RAT P B 1 SEM /CML

11 RUE VICTOR HUGO / 93170 BAGNOLET

☎ : 01-58-76-82-34 – 01-58-76-81-97

☎ : 01-58-76-82-23

www.unsa-ratp.fr